

DEMANDE DE SUBVENTION ANNUELLE-

Exercice 2023



Cadre réservé à la Ville de Mont-sur-Meurthe

Dossier étudié par le Conseil Municipal le : _____

Nom de l'association : _____

Catégorie de l'association : _____

Siège social : _____

Correspondant de l'association : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Pour une association sportive, indiquez la fédération : _____

MONTANT DE LA SUBVENTION SOLLICITEE POUR 2023 :

Bilan Financier 2021/2022 ou 2022

Total des dépenses : Total des recettes : Subvention 2022 reçue :

Programme d'activités pour l'année 2023 ou 2022/2023 :

Âge des adhérents de l'association

Moins de 10 ans	Entre 10 ans et 17 ans	Entre 18 ans et 35 ans	Entre 35 ans et 65 ans	66 ans et plus	Total
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Domiciliation des adhérents de l'association

Mont-sur-Meurthe	CC3M	Autres
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

ENGAGEMENT

Nous soussignés,

(Nom - prénom) _____ Président,

(Nom - prénom) _____ Trésorier,

de l'association, nous engageons à respecter à satisfaire aux contrôles réglementaires découlant de l'attribution éventuelle d'une subvention, notamment à fournir la justification de l'emploi des fonds accordés, par l'envoi en fin d'exercice, du COMPTE-RENDU FINANCIER et à tenir à la disposition des fonctionnaires qualifiés de la ville, tous les livres et pièces comptables.

MONT-SUR-MEURTHE LE

Le Trésorier

Cachet

Le Président

REMARQUES IMPORTANTES

TOUTE DEMANDE DOIT PARVENIR EN MAIRIE AVANT LE 31 OCTOBRE 2023

Après cette date aucun dossier ne sera examiné en dehors d'une création d'association.

Ces demandes doivent être adressées à : **Mairie de Mont-sur-Meurthe**
4, rue de la Meurthe
54360 MONT-SUR-MEURTHE

Les demandes, en plus de ce document complété, doivent comporter :

Documents nécessaires et obligatoires pour toute demande de subvention :

- Statuts de l'association,
- Composition du bureau et/ou conseil d'administration de l'association,
- Relevé d'identité bancaire ou postal au nom de l'association si changement,
- Compte-rendu de la dernière Assemblée Générale.

Documents complémentaires lors d'une première demande :

- Date et numéro du récépissé de déclaration de l'association en préfecture,
- Date d'inscription de l'association en préfecture.

Documents complémentaires lors d'un renouvellement de demande de subvention :

- Bilan et le compte financier de l'année écoulée,
- Rapport succinct d'activités de l'année écoulée,
- Budget prévisionnel de l'exercice à venir ou en cours.

Attention : si vous disposez d'un local communal mis à disposition à l'année, vous devez impérativement faire figurer la valeur locative sur le budget prévisionnel

Attention, tout dossier non complet ou déposé après la date ne pourra pas être traité.

Pour être éligible, il est impératif que l'association possède une page à jour dans l'application Intramuros.